



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Bernard THALAMY

N° 27558

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2
L521-10, L521-4 et L521-16,
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation
du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communautaires,
Vu le décret n°2006-795 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de
régime des élus occasionnels par les déplacements temporaires des personnes élues
de l'Etat.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être ex-
ecutées par des élus communautaires ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Bernard THALAMY à l'Assemblée
l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération susvisée.

DÉCIDE

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur
Bernard THALAMY à une Réunion de la Commission d'agrégation de la Courte avec la
Commission dans le cadre du projet d'assemblée territoriale (PAT) à la Chambre
d'agrégation de la Courte (CAG) du vendredi 12 décembre 2025.

Article 2 : Etaler à l'Assemblée le remboursement des frais réellement
supportés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés
d'exécuter en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 04/12/2025

Publié le jeudi 04 décembre 2025
Accusé réception - Réception de l'acte
par courrier électronique du 04/12/2025 au
Monsieur Bernard THALAMY



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Bernard THALAMY

1 DOCUMENT - Publié le 4 Décembre 2025



27558.pdf
(.pdf, 235,9 Ko)



TÉLÉCHARGER